



SNUDI-FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière

Nouvelles procédures « Blanquer » de mouvement : ASSEZ !

Assez de la remise en cause des droits des personnels

Assez de la remise en cause des CAPD

Assez de la remise en cause de l'existence des syndicats

Dès qu'il en a eu connaissance, Le SNUDI-FO a dénoncé la publication de la note de service imposée par la force par le ministre BLANQUER.

À plusieurs reprises le SNUDI-FO est intervenu auprès du ministre pour lui demander de mettre un terme au chaos à laquelle aboutit la mise en œuvre de cette note de service.

Une volonté inacceptable d'affaiblir les personnels

Malgré la communication par le SNUDI-FO au ministère des faits concrets dans les départements démontrant la désorganisation des mutations découlant des directives de M. BLANQUER, le ministre a fait le choix de poursuivre dans la voie du chaos.

Le ministre a fait délibérément le choix de mécontenter des milliers d'enseignants en donnant ordre de les affecter à titre définitif sans tenir compte de leurs vœux précis, en leur imposant de postuler sur des vœux de zone, sans tenir compte de l'existence des barèmes départementaux discutés avec les représentants syndicaux des personnels.

Ces vœux géographiques généralisés préparent un mode de gestion locale des personnels qui correspond à la volonté ministérielle de mettre en place les EPSF ou les cités éducatives.

En remettant en cause les droits des personnels, le ministre BLANQUER a fait le choix de les affaiblir en détériorant leurs conditions de travail. Ce faisant en maltraitant les personnels, le ministre fait le choix de détériorer également le bon fonctionnement du service.

Une volonté inacceptable d'affaiblir les délégués des personnels et leurs syndicats

Remise en cause des barèmes, impossibilité désormais pour les délégués de contrôler de manière préalable les intentions de l'administration pour affecter les personnels. C'est le bilan du « mouvement Blanquer ».

À l'évidence, c'est aussi aux délégués du personnel que s'en prend M. BLANQUER comme l'ont fait M. M. MACRON et PHILIPPE en liquidant l'instance des délégués du personnel dans les entreprises remplacée par le CSE (Comité Social Économique).

C'est aussi aux syndicats que M. BLANQUER s'en prend pour tenter de minorer leur audience en appliquant le projet de loi sur la transformation de la Fonction publique avant même qu'il ne soit adopté, projet qui vise à faire disparaître les CAP.

Le SNUDI-FO s'est adressé à toutes les organisations syndicales du 1^{er} degré pour proposer de se rencontrer en urgence et prendre les initiatives qui s'imposent.

ASSEZ!

- Passage en force de la loi BLANQUER de destruction de l'école Républicaine dont la maternelle,
- Passage en force pour imposer une loi sur la fonction publique ouvrant la voie à la privatisation des services publics et à la destruction du statut de fonctionnaire,
- Passage en force pour modifier les règles d'affectation des enseignants,
- Passage en force pour imposer une réforme des retraites visant à allonger la durée de cotisations et détruire le régime particulier des fonctionnaires,
- Répression brutale des opposants aux orientations gouvernementales.

Dans le 1er degré, lors de la publication de la loi BLANQUER nos collègues se sont réunis en Assemblées dans les écoles, les secteurs, dans les départements. Dans plusieurs départements la grève a été reconduite notamment avec les syndicats FO et parfois avec d'autres syndicats.

Dans le 2^d degré, dans plusieurs établissements, les professeurs se réunissent en assemblées et discutent de ce qu'il convient de faire aujourd'hui, mais aussi plus tard, pour mettre en échec ces réformes gouvernementales mortifères pour la démocratie et les droits et statuts des personnels.

Dans plus de 120 services des urgences médicales, les personnels sont en grève et se sont constitués en comités de grève locaux et nationaux avec les organisations syndicales pour arracher leurs revendications.

Dans ce contexte, le SNUDI-FO engage à multiplier les réunions des personnels y compris avec les autres organisations. C'est aux personnels qu'il revient de discuter, d'établir la liste des revendications et de décider de l'action à engager, en particulier la grève pour faire reculer le ministre BLANQUER et le gouvernement.

Montreuil, le 27 juin 2019